

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 10
Procurations : 2

Objet :

Adhésion au contrat
d'assurance statutaire 2025-
2028 avec Groupama

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20241203-2024-12-03-072-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 3 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 27 novembre 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, M. Guillaume PEREZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN

Excusés : M. Jean-Pierre TROUILLOUD qui donne pouvoir à Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Emilie VINCENT, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN.

Absents : M. Nicolas GRES, M. Bernd BECK.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BERTRAND

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, non encore codifié ;

Sont affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) les agents titulaires ou stagiaires dont la durée de travail hebdomadaire est supérieure ou égale à 28 heures et sont affiliés à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaires de l'État et des Collectivités Publiques) les agents titulaires ou stagiaires dont la durée de travail hebdomadaire est inférieure à 28 heures et les agents contractuels.

Elle précise que le contrat liant la Commune d'Echenevex à GROUPAMA au titre des garanties statutaires du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Par délibération en date du 6 février 2024, la commune s'est jointe à la consultation menée par le Centre de Gestion de l'Ain, visant à mettre en concurrence et en négociation un contrat groupe à l'échelle de l'ensemble des collectivités adhérentes. L'offre du CDG01 a été présentée aux communes partie prenante.

En parallèle, l'assureur sortant Groupama a été consulté, afin de connaître son offre de couverture pour la collectivité.

A l'issue d'une phase d'analyse des offres ainsi présentée, il apparaît que l'offre de Groupama est plus avantageuse économiquement.

Mme le Maire propose d'accepter l'offre suivante :

- Assureur : Groupama
- Courtier : CIGAC
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet : 01/01/2025)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration de la période de franchise
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

- Garanties IJ : 100 %
- Franchise : 15 jours
- Taux : 7.24 %

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

- Garanties IJ : 100 %
- Franchise : 15 jours
- Taux : 1.09 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du contrat d'assurance statutaire avec l'entreprise GROUPAMA, conformément aux conditions ci-dessus énumérées ;

AUTORISE Mme le Maire, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire,

Marie-Laure BERTRAND

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

